URPS ML
Médecins Libéraux
GRAND EST

Vaccination : organisation et rémunération des libéraux

26 janvier 2021

Rémunération de la vaccination en consultation ou visite

CONSULTATION PRÉ-VACCINALE : La consultation de pré-vaccination se cote VAC = 25€ (et en principe pas G), qu'elle soit réalisée au cabinet ou en téléconsultation. Réalisée au cours d'une visite, elle se cote VAC + MD *(seulement 3 MD en EHPAD pour le même déplacement)*.

INJECTION : L'injection simple *(réalisée sans consultation)* se cote aussi VAC, mais au tarif de 9,60€. Le renseignement obligatoire de Vaccin Covid pour chaque vaccin réalisé *(connexion avec CPS ou e-CPS)* fait l'objet d'un forfait à 5,40€ de l'Assurance Maladie.

A NOTER La majoration dimanche s'ajoute : VAC passe à 28,66€ pour la vaccination seule (9,60€ + 19,06€) et à 44,06€ pour la consultation avec vaccination (25€ + 19,06€).

En résumé

- une vaccination complète *(consultation pré-vaccinale + injection)* réalisée dans la même séance est payée 25€ en tiers payant exonéré *(avec carte vitale ou paiement dégradé)* + 5,40€ = 30,40€.
- Une vaccination simple sans consultation vaut ainsi VAC 9,60€ + 5,40€ = 15€

EN EHPAD : Une visite en EHPAD se facture actuellement VG+MD+MU = 57,60€ et une visite avec vaccination VAC+MD+forfait à 5,40€ = 40,40€

URPS ML Médecins Libéraux GRAND EST

Rémunération de la vaccination en collectif tout compris

PAIEMENT AU FORFAIT

La demi-journée médecin *(4h)* est rémunérée 420€ *(460€ le samedi après-midi et le dimanche)*. Il n'y a plus de minimum de vaccins à réaliser et la rémunération des remplaçants est équivalente à celle des installés *(pour la rémunération des retraités et salariés : voir diapo suivante),*

Si les 4h ne sont pas atteintes, chaque heure entamée est payée 105€ *(115€ en férié)*. **Toute supervision médicale est concernée par ce barème**.

PAIEMENT A L'ACTE

Le médecin peut choisir d'être payé à l'acte, mais en aucun cas on ne peut cumuler forfait et acte *(sauf le forfait à 5,40€ - voir diapo précédente)*.

EN PRATIQUE Le médecin libéral fait la demande de rémunération pour les forfaits à sa CPAM. Le document EHPAD est à envoyer à l'Assurance Maladie par l'EHPAD, le document pour les autres centres de vaccination est à envoyer par le médecin.

URPS ML Médecins Libéraux GRAND EST

Rémunération des retraités, étudiants et salariés

C'est la structure qui organise la vaccination qui rémunère le médecin et refacture ensuite à l'Assurance Maladie. Le Ministère de la Santé a publié le 25/01/21 un guide des « Modalités de rémunération des établissements et professionnels de santé »

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Rémunération des étudiants, retraités et salariés du privé mobilisés dans les centres de vaccination

Professionnels de santé	Statut	Montant horaire (arrêté)
Médecins		
Retraités anciens libéraux (sans activité)	Retraités	50 € de 8h à 20h ; 75€ 20h à 23h et de 6h à 8h ; 100 € de 23h à 6h, dimanche et jours fériés
Retraités anciens hospitaliers (sans activité)	Retraités	
Médecins sans activité	Sans activité	
Infirmiers		
Infirmiers retraités sans activité professionnelle	Retraités	24 € de 8h à 20h ; 36€ 20h à 23h et de 6h à 8h ; 48 € de 23h à 6h, dimanche et jours fériés
Infirmiers sans activité	Sans activité	

URPS ML Médecins Libéraux GRAND EST

Responsabilité et assurance

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Stratégie vaccinale – responsabilité des parties engagées

Tous professionnels habilités à vacciner doivent être inscrits à leur ordre professionnel *(sauf étudiants)*

3 Responsabilité des professionnels participant à la campagne vaccinale

Qui bénéficie de la protection fonctionnelle?

- Les professionnels de santé qui pratiquent les vaccinations, quel que soit leur statut
- Les personnes qui participent à l'organisation et au fonctionnement des centres

Quel est le périmètre de la protection fonctionnelle?

Sur le plan civil : La responsabilité du professionnel ne peut être engagée par un tiers, sauf en cas de faute personnelle détachable du service

Sur le plan pénal : Lorsque le fonctionnaire fait l'objet de poursuites pénales à raison de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions, la collectivité publique doit lui accorder sa protection

Comment distinguer une faute de service d'une faute personnelle détachable du service?

Fautes de service: défaut d'information ou de surveillance du patient, retards, oublis, abstentions, inactions

Fautes personnelle détachable du service: comportement qui revêt, eu égard à la gravité exceptionnelle des faits et de leurs conséquences, un caractère inexcusable

Une assurance responsabilité civile professionnelle est-elle indispensable?

Les contrats RCP ne prennent pas en charge la faute intentionnelle ou dolosive, notion qui recouvre celle de faute personnelle commise en dehors du service. Si le professionnel de santé exerce dans le cadre d'un contrat avec le centre de vaccination, la RCP n'est pas requise

URPS ML Médecins Libéraux GRAND EST

Source : Modalités de rémunération des établissements et professionnels de santé (Ministère de la Santé, 25/01/2021)

Le téléservice « VACCIN COVID »

RENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Renseigner Vaccin Covid pour chaque vaccin injecté est obligatoire, pour le suivi de la vaccination et pour la rémunération forfaitaire.

CONNEXION

Tous les médecins qui ont un n° RPPS actif peuvent se connecter sur Vaccin Covid avec une e-CPS (et bien sûr avec la CPS). Les retraités ne cotisant plus à l'ordre n'y ont pas accès, les infirmiers non plus mais cela va évoluer.

- Le **médecin libéral installé** se connecte facilement avec sa CPS ou la e-CPS sur Vaccin Covid ou SiDep : https://vaccination-covid.ameli.fr
- Les **remplaçants non-thésés** ont accès à la e-CPS avec leur CPS formation

La procédure pour l'utilisation de la e-CPS est détaillée dans un tutoriel de connexion e-CPS

POINT D'ATTENTION le compte ordinal du professionnel doit être renseigné avec son adresse mail et son numéro de portable. Il suffit de se connecter sur https://monespace.medecin.fr/

SUPPORT

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez appeler le 3608 ou écrire à cisXX@assurance-maladie.fr *(XX étant le N° de département - à vérifier au delà du 67).*

URPS ML Médecins Libéraux GRAND EST

Prise de rendez-vous

Visualisation des sites de vaccination sur l'ensemble du territoire : SANTE.FR

Le gouvernement finance les plates-formes de réservation suivantes :

- Doctolib
- Keldoc
- Maiia

La prise de rendez-vous sur ces plateformes est ouverte depuis le 14 janvier 2021.

Vaccination par les autres professionnels de santé

- La vaccination par les **infirmières** sans les médecins est actée, mais des précisions doivent être apportées.

- La vaccination par les **pharmaciens** sans les médecins est en cours de discussion.

URPS ML Médecins Libéraux GRAND EST

URPS ML
Médecins Libéraux
GRAND EST

Merci pour votre attention…